



COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Commission Locale de l'Eau du SAGE Estuaire de la Gironde - 12 décembre 2016 à Artigues-Près-Bordeaux

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) "Estuaire de la Gironde et milieux associés" s'est réunie le 12 décembre 2016 à 14h30 (cf. liste des présents en annexe 1) autour de l'ordre du jour suivant :

1. Validation du compte rendu de la dernière CLE

- 2a. Actualités
 - a. Modification de la composition de la CLE
 - b. Matinée d'échanges
 - c. Projet Ecrevisse de Louisiane (GPPEIEA)

- 2b. Avancement sur trois sujets
 - a. Pollutions chimiques
 - b. Zones humides
 - c. Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège (SMEAG)

3. Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en œuvre

4. Programme prévisionnel d'actions et d'animation 2017

5. Questions diverses

Pièces jointes : Diaporamas

M. Philippe PLISSON, Président de la CLE, introduit la réunion en remerciant les membres de leur présence. Il développe l'ordre du jour détaillé, avec des points d'avancement sur des sujets majeurs, le bilan de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord transmis avant la réunion), et le programme prévisionnel d'actions et d'animation 2017 à valider dont le projet SIGESTUAIRE.

1/ Validation du compte-rendu de la dernière réunion

M. BERNARD demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la dernière CLE. Il n'y en a pas. Ce document est donc validé.

2a/ Actualités

M. BERNARD présente les modifications de la composition de la CLE et le bilan des matinées d'échanges du SAGE. Il n'y a pas de question concernant ces points.

M. PRADEAUX (GPPEIEA) présente le projet de mise en œuvre d'actions pour le suivi scientifique et le contrôle des populations d'écrevisses de Louisiane en Région Nouvelle-Aquitaine.

M. CAILLET demande par quels moyens ces écrevisses se sont à ce point développées.

M. PRADEAUX répond qu'à l'origine ce sont des restaurateurs qui ont ramené des écrevisses de Louisiane et les ont mises dans des étangs dans les années 70s. La propagation a été rapide. Elles sont très rapides et se déplacent beaucoup pour trouver de la nourriture.

M. PLISSON indique avoir reçu M. PRADEAUX et avoir trouvé l'idée intéressante. Il précise avoir sollicité les services de sa communauté de communes (en particulier le technicien rivière) et avoir deux questions. La première question concerne la ressource et son risque d'étiollement si on l'exploite. La seconde est relative à l'évolution des espèces et des prédateurs, l'exploitation de l'écrevisse ayant vraisemblablement un impact sur un nouvel équilibre de la chaîne alimentaire qui s'est créée au cours du temps. Enfin, il demande, concernant le marais de la Vergne, si M.PRADEAUX a pu rencontrer le Président de l'ASA.

M. PRADEAUX répond négativement sur ce dernier point. Concernant la ressource, il est prévu que l'exploitation de l'écrevisse de Louisiane ne devienne pas le revenu principal des pêcheurs concernés. Cela ne dépasserait pas 30 % de leur activité. Il précise que la démarche vise à réguler l'espèce en adéquation avec les équilibres biologiques. Par ailleurs, M. PRADEAUX précise que des études menées en Camargue indiquent que si la Cigogne ne se nourrissait que d'écrevisses cela pourrait avoir des effets néfastes (fécondité, écrasement des œufs...). L'idée c'est aussi de retrouver un panel espèces perdues à cause de la présence de l'écrevisse.

M. BARON indique que Mme RABIC est excusée aujourd'hui mais qu'elle a souhaité apporter son soutien au projet. Par ailleurs, il demande quel est le positionnement de la fédération de pêche de la Gironde, dont on avait cru comprendre qu'elle était réticente.

M. PRADEAUX répond qu'ils ont changé d'avis et qu'un contrat de partenariat, visant à la mutualisation des compétences des deux parties, a été signé.

M. JONCHERE indique que l'on a effectivement observé l'explosion de la présence de l'écrevisse parallèlement à celle de ses prédateurs (cigognes, aigrettes, hérons...). Il pense qu'aujourd'hui les prédateurs ont permis d'arrêter la progression.

M. PRADEAUX se réjouit que ces phénomènes aient pu être observés en Gironde, mais il indique que ce type d'équilibre n'a pas été trouvé dans d'autres secteurs. Il pense notamment aux marais de Brouage. Il précise que cela lui semble illusoire de miser globalement sur la régulation de l'espèce par la présence des prédateurs.

2b/ Avancement sur trois sujets

a. Pollutions chimiques

M. PAROT, en poste depuis début novembre au SMIDDEST pour une durée de six mois, présente la démarche et quelques illustrations de ses travaux visant à la mise en œuvre du chapitre pollutions chimiques du SAGE.

M. CAILLET souhaite que la cartographie des stations d'épuration soit un support à la localisation des points d'impacts notamment concernant la question des résidus médicamenteux.

Concernant les médicaments, M. PAROT précise que si l'on a de très bonnes données sur la métropole bordelaise, sur les autres territoires il n'y a pas ou très peu de données. Il rajoute que l'important n'est pas forcément le rejet de la station d'épuration mais le débit du cours d'eau dans lequel va se rejeter la station. Il indique, par exemple, que les rejets bordelais sont peu impactant en raison du débit de la Garonne, les concentrations retrouvées sont peu problématiques. Par contre si l'on rapporte certains rejets à la Jalle de Blanquefort en période d'étiage, cela suscite un impact plus significatif.

M. CAILLET répond qu'il comprend ce phénomène de dilution mais il indique qu'avec le phénomène de bouchon vaseux, le programme de recherche ETIAGE a montré un piégeage de ces molécules qui ont un effet sur la biodiversité non négligeable.

M. BARON précise que M. PAROT ne travaille qu'avec des données existantes et qu'un des objectifs est de préciser les données manquantes qui devraient faire l'objet d'analyses complémentaires dans un second temps. M. BARON demande à M. PAROT des précisions sur les perturbateurs endocriniens (qui ont récemment fait l'objet d'un rapport) et concernant les PCB qui avaient entraîné il y a quelques années l'interdiction de la pêche de l'anguille notamment.

M. PAROT répond que toutes les données n'ont pas encore été recueillies concernant les perturbateurs endocriniens ; pour les PCB la tendance est à la baisse des concentrations entre les premières mesures en 2006 et ceux d'une thèse actuellement en cours (dix ans après donc). Il y a très peu de données entre 2006 et 2016.

M. FEYTE, lui-même viticulteur, se demande ce qu'il y a de mieux entre le traitement à la bouillie bordelaise acceptée en bio et le traitement aux pesticides. Il indique que dans le premier cas il faut deux fois plus de traitement que dans le deuxième et s'interroge sur la toxicité du cuivre à hautes doses.

M. PAROT répond que l'augmentation des teneurs en cuivre n'est pas franche alors que celle de l'utilisation de la bouillie bordelaise est nette. Il indique que le suivi des métaux est complexe car il y a une phase dissoute, une phase particulaire dans l'eau, et également une évolution de la forme chimique du composé. Les concentrations présentées aujourd'hui ne sont pas forcément complètement représentatives de ce que l'on retrouve. Par ailleurs, une large part de ce cuivre est peu toxique et assimilable, une autre part est potentiellement plus toxique et dangereuse. Il est cependant très difficile aujourd'hui de préciser l'impact que cela a sur l'environnement.

Mme ARNAULD indique que le SDAGE Adour-Garonne introduit la notion de flux admissibles. Elle demande ce qu'il en est des mélanges de produits et des tests biologiques pour étudier la possibilité de l'accumulation de ces différentes molécules.

M. PAROT répond que même la Recherche n'arrive pas aujourd'hui à répondre à cette question des effets cocktails étant donné le grand nombre de contaminants que l'on peut aujourd'hui retrouver dans des masses d'eau comme la Garonne ou l'Estuaire. L'idée des flux globaux est intéressante pour connaître la quantité de matières qui transitent mais l'on ne peut pas aujourd'hui connaître l'effet associé, donc la notion de flux admissibles demeure complexe.

Mme ARNAULD indique qu'il faudra quand même trouver des réponses sur ce point inscrit dans le SDAGE.

M. LOPEZ demande si les données de rejets de stations d'épuration sont étudiées.

M. PAROT et M. BERNARD répondent que les composés chimiques ne sont pas ou très peu suivis dans les rejets de stations d'épuration aujourd'hui en routine. Ils l'ont été plus spécifiquement dans des programmes de recherche comme ETIAGE ou REGARD.

Au regard de l'intérêt que le sujet suscite, M. BARON indique qu'il pourrait y avoir une réunion spécifiquement sur ce sujet proposée aux membres de la CLE avant la fin de la mission de M. PAROT, soit vers fin mars, pour en discuter plus longuement. Cette proposition est validée.

M. CAILLET souhaite rajouter qu'il faut se rapprocher de Mme BUDZINSKI concernant les composés pharmaceutiques.

M. BARON répond que M. PAROT la connaît bien puisqu'il a fait sa thèse dans son laboratoire.

Comme suggéré par Mme LAMOUREUX, M. BERNARD invite par ailleurs les membres de la CLE à faire remonter leurs questions sur ce sujet suite à la présente réunion. Elles pourraient être intégrées dans la réflexion.

b. Zones humides

Mme SORREL présente l'avancement sur les zones humides.

M. CAILLET indique qu'il serait bien de prévoir d'envoyer les préconisations sur la démarche Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et sur la méthodologie pour les inventaires à l'ordre des architectes, en complément à ce qui est déjà envisagé (bureaux d'études et porteurs de projets).

M. AMBLARD demande à ce que l'activité agricole soit prise en compte au sens large dans ces préconisations. Il indique qu'il a bien compris qu'il y a des manques significatifs observés pour la démarche ERC. Cependant, il s'inquiète du devenir des terres agricoles conventionnelles productives, de leur diminution, dans le cadre des compensations zones humides. Il souhaite que l'incidence économique soit prise en compte, et il a le sentiment que ce n'est pas le cas aujourd'hui. Par ailleurs, il y a peut être une confusion, mais, par rapport au décret 2016 de la loi d'avenir si l'on ne peut pas éviter ou réduire la perte de la valeur agricole, il faut la compenser.

M. BARON répond que c'est pris en compte si on a les informations. Cependant, ce que l'on observe fréquemment en Bureau de CLE, c'est que les dossiers présentés sont incomplets, voire plus, notamment sur la description des zones qui servent à compenser. On ne sait pas toujours si ces zones sont exploitées ou par qui. C'est pour ça que dans le projet de note de préconisations, on s'attache à demander une description beaucoup plus précise des zones de compensation. A partir de là, l'aspect économique peut être analysé. Il rajoute que la compensation doit se faire à proximité du site impacté ou en priorité sur le même bassin versant. Or, beaucoup de projets sont sur la métropole bordelaise qui comporte peu d'espaces agricoles. Enfin, dans tous les dossiers soumis pour avis au Bureau de la CLE jusqu'à lors, il n'y en a qu'un où la compensation a été proposé sur un espace agricole conventionnel et justement l'avis a été négatif.

M. BERNARD et Mme SORREL abondent en ce sens. M. BERNARD précise que la compensation fait l'objet soit d'un conventionnement avec le propriétaire de la parcelle soit d'un achat de la parcelle. Dans tous les cas, le propriétaire est libre de fixer ses conditions dans cette démarche et donc de demander une compensation économique s'il le souhaite. Il peut naturellement aussi refuser d'attribuer sa parcelle à la compensation, rien ne se fait sans son accord.

M. JONCHERE souhaite rappeler que la compensation n'existe pas réellement. Il explique que lorsque l'on détruit un espace et ses fonctionnalités à un endroit donné, on ne peut pas parvenir à les rétablir sur un autre terrain qui est souvent une zone déjà humide mais aux caractéristiques différentes et que l'on entretient. Compenser, ce serait remettre en état des terrains déjà remblayés, goudronnés ou drainés par exemple.

M. BERNARD rappelle que c'est précisément pour ces raisons (propositions de compensation sur des zones humides déjà fonctionnelles) que le Bureau de la CLE a proposé à la CLE des préconisations en la matière.

M. LOPEZ indique que c'est difficile à comprendre lorsqu'on n'est pas un spécialiste des zones humides ou que l'on n'est pas dans le Bureau de la CLE. Il souhaiterait avoir des précisions sur des exemples de cas concrets acceptables ou non acceptables. Il pense que ce serait important pour les membres de la CLE.

M. BARON répond que le problème c'est qu'effectivement l'analyse des dossiers et les débats associés ont lieu en Bureau de la CLE. Il a conscience de la complexité du sujet mais estime qu'il est compliqué de rentrer dans le détail sur un temps limité en CLE où il y a un grand nombre de sujets à aborder.

M. LOPEZ répond qu'il ne souhaite pas forcément du détail mais des illustrations pour mieux comprendre.

M. BARON conclut que la cellule d'animation va étudier comment apporter au mieux des précisions aux membres de la CLE intéressés mais qui ne sont pas au Bureau (peut-être une réunion spécifique).

c. Plan de Gestion d'Etiage Garonne-Ariège

M. LEROY (SMEAG) présente la démarche en cours pour la révision du Plan de Gestion d'Etiage (PGE) Garonne-Ariège.

M. BARON rappelle l'objectif de la CLE du SAGE Estuaire, c'est-à-dire le respect du Débit Objectif d'Etiage (DOE) à Tonneins. Il avait été montré lors de l'élaboration du SAGE que cette valeur était adéquate pour la vie biologique dans la Garonne et pour limiter l'impact du bouchon vaseux sur la qualité de l'eau. Il indique avoir noté qu'il est envisagé ici de diminuer la valeur pour la respecter plus facilement. Il rappelle que cette valeur reste un objectif du SAGE et que la CLE n'a pas prévu d'en proposer la diminution. Il rajoute (lecture de la disposition du SAGE) que la CLE avait également recommandé que soit étudiée une valeur de débit minimale printanière (en lien avec la migration des poissons). Il constate que cette recommandation n'a pas été étudiée.

M. LEROY répond que cette dernière demande ne relève pas complètement du PGE qui s'occupe spécifiquement de l'étiage (1^{er} juin - 31 octobre). Il précise que le PGE peut s'en soucier du 1^{er} au 30 juin et que déjà sur cette période les débits sont très généralement supérieurs aux 200 m³/s envisagés. Ce débit objectif printanier semble donc tout à fait tenable la très grande majorité des années. Par ailleurs, il rappelle que le PGE a pris en compte les autres recommandations du SAGE Estuaire (rehausse du Débit de Crise et maintien du DOE à Tonneins). Il précise aussi que les discussions autour de ces seuils se font également en interface avec les services de l'Etat.

M. CAILLET remercie M. LEROY pour la clarté de son exposé. Il demande, toujours concernant le DOE de Tonneins, si ce qui est proposé ici ne revient pas en fait à changer de thermomètre. Par ailleurs, il indique que le sujet « pollutions chimiques » prend donc d'autant plus de poids qu'il y aura moins de dilution des polluants et un impact a priori plus important pour la biodiversité.

M. LEROY rappelle que l'on est dans le changement climatique depuis 20 ans et que donc oui la biodiversité va bouger, elle bouge. Concernant la dilution, cela pourrait changer principalement pour la Garonne aval mais l'Estuaire présente quant à lui l'intérêt du brassage des eaux douces et des eaux salées qui viendront compenser la diminution des apports d'eau douce dans la masse d'eau. Il est sûr que si l'on ne fait pas un effort sur les polluants chimiques à la source, la qualité de la Garonne va en pâtir. Concernant le changement de thermomètre pour le DOE, il indique que le comité de bassin s'est basé sur 50 ans d'hydrologie pour faire ses statistiques et fixer les seuils. Or, l'hydrologie de la Garonne avant 1985 est complètement révolue. Tous les experts en prévision se basent sur une chronique de 30 ans. Il pense souhaitable que les analyses soient désormais menées sur cette base. Il rappelle que l'hydrologie dépend de la neige, des glaces, de la pluie et des nappes, et précise qu'en moins d'un siècle le glacier pyrénéen a fondu de 90%. Le soutien d'étiage naturel est donc désormais compromis. La neige fond plus précocement. Par contre, les nappes sont plutôt bien rechargées en hiver (ces dernières années) et pourraient permettre de limiter la casse.

M. PLISSON indique que l'on ne découvre pas les choses aujourd'hui. Il a récemment assisté à une présentation du Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle en commission à l'Assemblée Nationale. Ce dernier a dressé un tableau particulièrement apocalyptique (60% de la biodiversité a disparu), et la sixième extinction des espèces est en cours. Il estime que si l'on ne change pas nos modes de vie et de consommation, on y va droit dans le mur. Il faut une prise de conscience générale et il ne la sent pas venir y compris dans le monde politique.

M. FEYTE pose une question sur l'évolution du marnage à Royan dans l'estuaire mais aussi sur l'Isle, qu'il juge de plus en plus important.

M. LEROY répond que cela ne concerne pas son territoire d'intervention et qu'il n'a pas la réponse.

M. BARON indique que l'on a aussi désormais un problème avec la stagnation de la masse turbide en Garonne aval qui ne s'évacue plus comme avant. Le bouchon vaseux est de plus en plus conséquent et impactant sur la qualité de l'eau pour les poissons migrateurs. Si l'on peut effectivement être plus confiant pour l'estuaire où la dilution est toujours compensée par les apports d'eaux salées, la diminution des apports d'eaux douces est préoccupante en Garonne aval. Il ne faut pas que ce tronçon devienne un vrai « bouchon » sans vie car les migrateurs ne pourraient plus un jour le traverser.

3/ Tableau de bord du SAGE : bilan de la mise en oeuvre

M. BERNARD présente le tableau de bord du SAGE, envoyé aux membres de la CLE une semaine avant la réunion, et disponible en ligne sur le site internet du SMIDDEST, rubrique « mise en œuvre et suivi du SAGE ». Il n'y a pas de question sur ce point.

4/ Programme prévisionnel d'actions et d'animation 2017

Mme SORREL et M. BERNARD présentent le programme prévisionnel d'animation et d'actions 2017, et plus spécifiquement le projet SIGESTUAIRE. Ce programme a été présenté et globalement adopté en Bureau de la CLE le 7 novembre 2016. Au terme de la présentation, il n'y a pas de question spécifique et le programme est globalement approuvé sans objection par la CLE. Les différents dossiers doivent maintenant être délibérés en comité syndical du SMIDDEST pour pouvoir être engagés.

5/ Questions diverses

Mme ARNAULD indique que la révision de la cartographie des cours d'eau et points d'eau est en cours. Elle regrette que la CLE ne soit pas sollicitée. Vraisemblablement quand on nous demandera notre avis tout le monde sera passé devant pour donner le sien.

Plusieurs personnes indiquent qu'il y a d'ailleurs une réunion sur ce sujet aujourd'hui, raison pour laquelle la DDTM de la Gironde est absente aujourd'hui.

M. BERNARD indique qu'aujourd'hui effectivement la CLE n'est ni associée de manière technique ni consultée.

M. BARON précise que ce n'est pas le cas en Charente-Maritime qui a lancé les démarches et qui invite les structures porteuses de SAGE aux réunions. La prochaine est d'ailleurs programmée début janvier 2017.

M. MARBOTTE indique que chaque département a mis en place des systèmes différents pour procéder à la cartographie des cours d'eau et points d'eau. Il précise qu'en Charente-Maritime un premier travail avait été engagé sur les marais en amont de cette cartographie généralisée. En dehors des marais, il y a effectivement un travail qui vient d'être engagé avec une méthodologie actée où des retours sont prévus aux CLEs des SAGE. Le calendrier n'est pas précisément établi. Le travail se fait par bassin versant cohérent. La démarche va être présentée en janvier. Il indique que c'est important de faire remonter les informations s'il y a des besoins spécifiques dans certains secteurs.

M. MILLET apporte des informations sur la démarche en Gironde. Il précise que chaque commune de Gironde a été informée et sollicitée par la DDTM 33 et que les différents éléments ont aussi largement été relayés par la chambre d'agriculture de la Gironde. Il y a un projet de cartographie en ligne sur le site de la chambre d'agriculture. Il indique qu'il y avait des remarques à faire jusqu'au 1^{er} décembre et que les gestionnaires de bassins versants n'ont pas non plus été associés ou consultés à ce stade, ainsi que la fédération de pêche de la Gironde et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Il lui a été indiqué que l'Etat passerait par une consultation des CLEs ultérieurement, mais que pour l'instant le Préfet a identifié la chambre d'agriculture et l'association des Maires de Gironde comme référents pour les premières consultations.

M. PLISSON trouve ça regrettable. Il demande aux services de préparer un courrier à sa signature à adresser au Préfet de la Gironde pour des explications sur ce point.

M. PLISSON lève la séance à 17h15.

Le Président de la CLE

Philippe PLISSON
Député – Maire de St Caprais de Blaye

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux
--

Etaient présents :

PLISSON Philippe	Président de la CLE - SMIDDEST
BOUCHON Alain	SIBV de la Pointe Médoc
CAILLON Michel	Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
CAPDEVIELLE Alain	Commune de Listrac Médoc
CORSAN Jean-Jacques	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
DUCOUT Valérie	Commune de Saint-Ciers-sur-Gironde
ESCHENBRENNER Bernard	Commune du Verdon-sur-mer
GERVREAU Jean-Pierre	Commune de Saint-Fort-sur-Gironde
JOLY Pierre	Commune de Bourg-sur-Gironde
ROUSSEAU Daniel	Communauté de communes de la Haute Saintonge
TABONE Alain	Commune de Cubzac-les-Ponts
TURON Jean-Pierre	SMEGREG
ZAMBON Josiane	SPIPA

Collège des représentants des usagers, des propriétaires, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

AMBLARD Michel	Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime
ARNAULD Elisabeth	SEPANSO
BEYRAUD Pierre-Guy	CNPE du Blayais
CAILLET Jean-Daniel	Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Gironde
COTTEN Alain	Association Conservatoire de l'Estuaire
FEYTE Bernard	Association des plaisanciers de Royan
JONCHERE Jacky	Fédération de chasse de la Gironde
LOPEZ Serge	Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques 33
RICHE Jean-Paul	Fédération de pêche de la Charente-Maritime

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics
--

Etaient présents :

COURGEON Laurent	DIRM SA
FORT Alain	GPMB
GUILLEMOT Jérôme	DREAL Aquitaine
LAMOUREUX Mélina	Agence de l'Eau Adour-Garonne
MARBOTTE Frédéric	DDTM 17

Autres participants

LEROY Bernard	SMEAG
MALOUBIER Laëtitia	Syndicat Mixte du Pays Médoc
MENEGAZZI Clémence	Syndicat Mixte du Pays Médoc
MILLET Geoffroy	Syndicat Mixte du ruisseau du Guâ
NOUGUES Damien	Ville de Royan
PRADEAUX Paul	GPPEIEA

BARON Jérôme	SMIDDEST
BERNARD Clément	SMIDDEST
PAROT Jérémie	SMIDDEST
SORREL Diane-Laure	SMIDDEST

Etaient excusés : AMOUROUX Henri-Vincent (Union Maritime et Portuaire de Bordeaux), BOUYER Christophe (Fédération de chasse de la Charente-Maritime), DDPP de la Gironde, DDTM de la Gironde, DUCOUT Pierre (Commune de Cestas), FERON Jean-Marie (SMBV Centre Médoc Gargouilh), GANELON Claude (Commune d'Arcins), LAPOUYADE Patrick (Association CURUMA), MAIGRE Robert (commune de Barzan), MIOSSEC Gilbert (Collectif Estuaire), ONEMA de la Gironde, ONEMA la Charente-Maritime, PIASECKI Véronique (commune de Saint Sorlin de Conac), QUENTIN Didier (Commune de Royan), QUESSON Jacky (Conseil Départemental de la Charente-Maritime), RABIC Jacqueline (AAPPEDG), RENARD Alain (Département de la Gironde), ROLLAND Guillemette (Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres), SUBRENAT Kévin (Bordeaux Métropole).